

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Label Ville prudente : Villeneuve d'Ascq, primée pour son engagement en faveur de la prévention et de la sécurité routière !**

L'association Prévention de la sécurité routière met en valeur les villes qui s'engagent de façon significative en faveur du combat contre l'insécurité routière. Elle crée en 2017 le label Ville Prudente qui récompense les villes exemplaires en matière de sécurité et prévention routière. A la fin de l'année 2024, Villeneuve d'Ascq remporte le label Ville Prudente, niveau 3.

Pour obtenir le label Ville Prudente, Villeneuve d'Ascq a répondu à un questionnaire basé sur les aménagements réalisés et programmés, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers, la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer le risque routier sur la commune et la gestion des flottes de véhicules de la Ville favorisant la sécurité routière. A l'issue de ce questionnaire une visite terrain des bénévoles de l'association Prévention Routière s'est tenue afin d'analyser ces critères.

A la suite de la visite, Villeneuve d'Ascq s'est vu décerner, pour 3 ans, un niveau de labellisation élevé : 3 cœurs (sur 5 au maximum).

#### **Villeneuve d'Ascq, ville prudente, en quelques chiffres :**

- **8** réunions publiques entre Mars et Avril 2023 sur la thématique de la « zone 30 »
- Création d'**1** parcours Savoir Rouler à Vélo (SRAV)
- Près de **300** caméras installées avec une supervision de la Police Municipale au Centre de Supervision Urbaine (CSU)



Contacts presse :

**Louise Descharles**, chargée de communication

Tél : 03 20 43 50 50

[ldescharles@villeneuve-d-ascq.fr](mailto:ldescharles@villeneuve-d-ascq.fr)